

**ABONNEMENT.**

SEMMESTRIEL :

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

POSTE :

Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 333 ;  
 A EWIG,  
 Rue Flécher, 2.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :  
 A PARIS,  
 Chez M. BAYLE-LAFITTE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Décembre 1878.

Chronique générale.

L'INVALIDATION DU BARON REILLE.

La majorité républicaine a donné mardi l'un des plus cyniques spectacles de passion politique que nous ayons eu à contempler depuis cette législation.

Le baron Reille, qui avait obtenu 8,000 voix de majorité et dont la commission d'enquête spéciale proposait la validation, a été invalidé.

M. Gambetta insistait pour la validation, craignant le tort qu'un vote contraire pourrait faire au prestige de l'équité républicaine.

Mais M. Gambetta n'a plus été obéi : ses anciens soldats échappent à sa discipline, et c'est l'opportunisme aussi bien que M. le baron Reille qui a été battu dans la séance d'avant-hier.

L'opinion publique, le bon sens et la morale jugeront comme il convient le scandaleux affront fait au suffrage universel par la majorité républicaine de la Chambre. Nous laissons de côté les violences, les regrettables insinuations dont le rapporteur a encombré son rapport et qu'un républicain même, M. Langlois, a jugés en quelques mots d'une honnêteté indignée.

Un fait domine le débat, les divisions de parti et les considérations de personne. Le Parlement républicain a exclu mardi de son sein, au mépris du droit, au mépris des faits et par un simple entraînement des haines, un homme que ses concitoyens avaient investi d'un mandat législatif, avec 8,000 voix de majorité.

Ce serait à désespérer de la dignité du caractère français, si le suffrage universel, en face d'aussi scandaleux attentats, ne finissait pas par se révolter et par juger les

républicains à leur véritable valeur morale. L'invalidation du baron Reille est peut-être un grand service que la majorité a rendu à l'idée conservatrice.

Une foule de rumeurs sont en circulation sur les projets qu'on prête aux républicains en vue des élections sénatoriales, dans le cas où elles tourneraient en faveur des candidats de la gauche... Comme l'idée fixe du parti est de ramener les Chambres à Paris et qu'un texte formel de la Constitution y fait obstacle, on voudrait obtenir sur ce point une révision de la Constitution. Mais au Maréchal seul appartient, jusqu'en 1880, le droit de demander que la Constitution soit révisée. Obtiendra-t-on du Maréchal qu'il prenne l'initiative d'une révision en présence d'une majorité républicaine assurée dans les deux Assemblées ? Cette révision partielle ne servirait-elle pas de prétexte à une refonte complète du pacte fondamental dans un sens démocratique plus accentué ? Et, en vue d'une pareille éventualité, il est peu probable que le Maréchal-Président puisse se prêter à une manœuvre qui remettrait tout en question.

On écrit de Berlin à la Gazette de Cologne :

« On dit à Paris que plusieurs changements auront lieu après le 5 janvier dans le cabinet français. Ces projets n'intéressent provisoirement l'Allemagne qu'à un seul point de vue, c'est-à-dire en ce qui concerne le ministère des affaires étrangères. On ne peut pas méconnaître, en effet, que M. Waddington a su donner aux relations délicates de son pays avec le nôtre une tournure aussi favorable que les circonstances le permettaient, et il est également évident que la confiance acquise à l'étranger par le gouvernement français est due pour la plus grande partie à la personnalité de M. Waddington, que toute l'Europe considère en quelque sorte comme la garantie d'une politique calme.

» Quel que puisse être le successeur de

M. Waddington, nous croyons que les Français auront de la peine à reporter sur lui les avantages résultant de cette opinion de l'Europe, comme si ces avantages étaient un héritage inséparable des fonctions de ministre des affaires étrangères. Comme il n'y a, du reste, aucun motif positif pour opérer après le 5 janvier un changement à ce ministère, nous pensons que le bruit en question n'est pas suffisamment fondé. Dans tous les cas, les républicains se rappelleront sans doute la maxime anglaise : « Let well alone. »

M. Gambetta et ses amis, qui pèsent si souvent sur le cabinet et même sur le ministre des affaires étrangères, peuvent voir par cet extrait de la Gazette de Cologne que l'Allemagne ne se désintéresse pas de ce qui se passe chez nous, et encore moins de ce qui touche à nos relations extérieures.

Cette influence des chefs républicains gêne M. Waddington et le compromet vis-à-vis des cabinets étrangers. Il serait bon, dans l'intérêt de la France, que notre ministre fût affranchi de cette pression occulte qui a la singulière prétention de le tenir en tutelle.

Plusieurs fois les feuilles républicaines ont annoncé que la carrière diplomatique allait être ouverte à certains personnages du parti républicain. M. Gambetta et ses amis ont tort de se croire les maîtres de tous les postes : ils peuvent s'exposer à des camoufflets.

En 1848, le roi de Hanovre ne se gêna pas pour mettre à la porte le ministre d'occasion que la République lui envoyait : il lui enjoignit de ne pas défaire ses malles et le fit repartir dans les vingt-quatre heures.

Plus récemment, M. Gambetta a pu voir la... déconvenue du comte Horace de Choiseul, qui brigua l'ambassade d'Espagne et qui a été bel et bien refusé par le gouvernement de Madrid. — On ne niera pas le fait. — L'Indépendance belge croit devoir affirmer que ce refus n'a pas été motivé par les opinions républicaines de cet ambassadeur surnuméraire. Aurait-il donc été motivé par des raisons personnelles ?

M. de Choiseul-Praslin a des amis bien

maladroits qui laissent dans leurs dires de tels sous-entendus, sans de plus claires explications !

Nous attendons la réponse que fera sans doute la République française à la correspondance berlinoise de la Gazette de Cologne, qui l'engage à laisser M. Waddington gérer paisiblement son ministère. Elle ne manquera pas de nous donner des explications plus amples sur l'échec de M. de Choiseul et sur le personnel diplomatique républicain qu'elle compte présenter aux cours étrangers.

M. LE DUC DECAZES.

Le Nouvelliste de Seine-et-Marne reçoit de Paris la communication suivante :

« Hier soir, dans un salon fréquenté par un certain nombre de diplomates, on s'entretenait de l'invalidation de l'élection du duc Decazes et des arguments qu'avait fait valoir M. Albert Joly dans son rapport. Le secrétaire d'ambassade de l'une des plus grandes puissances de l'Europe ne put s'empêcher de s'écrier :

« Quels sont-ils donc ces Français qui prétendent donner des leçons de patriotisme à celui qui a consacré tous ses efforts à relever à l'étranger le prestige de la France ? Ils accusent M. Decazes d'avoir réclamé l'appui des séparatistes : je ne trouve pas de mot assez énergique pour qualifier une semblable accusation. Ce que M. Decazes a fait pour son pays, les malheurs qu'il a su lui éviter, l'histoire seule pourra le dire complètement. Si M. le duc Decazes avait voulu se dé fendre, il avait en mains les éléments d'un plaidoyer admirable. Il ne l'a pas fait, peut-être a-t-il eu raison ; il a sans doute considéré qu'il était au-dessus de son caractère d'invoquer, en présence d'un jugement rendu d'avance, les plus grands services qu'un ambassadeur ait rendus à la France. »

» Ces paroles ne sont pas textuelles. Celles qui ont été prononcées, toutes emprein-

10

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DISPARITION DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

XXXVIII.

Quand la mère Jean criait : « Voilà ! voilà ! » il ne faut pas s'imaginer qu'on allait la voir apparaître tout de suite. On n'a jamais su au juste ce qu'elle faisait dans cette arrière-boutique, vu que personne n'y pénétrait, car elle était veuve et n'avait point de servante. Tout ce qu'on savait, c'est qu'on l'entendait aller et venir comme une personne très-pressée, et que quand elle se décidait à ouvrir la porte de communication, elle était généralement très-rouge et invariablement occupée à s'essuyer les mains après son tablier.

De même, quand Strecker avait crié : « Voilà ! voilà ! » il ne fallait pas s'imaginer que tout fût fini.

Avant de sortir de l'allée formée par les deux tables, il avait toujours la mauvaise chance ou la maladresse de se prendre le pied dans la jambe du dernier élève.

Alors il trébuchait un grand coup et se lançait

la figure en avant à travers le passage du milieu, jusque sur la table d'en face ; nous avions beau être habitués à cette manœuvre, au premier moment nous étions tous persuadés qu'il allait se tuer.

Mais il ne se tuait pas du tout : avec l'adresse d'un singe, il allongeait les mains juste à temps pour les plaquer avec un grand bruit sur le bois de la table, et autant que possible sur un encrier.

Quand il avait réussi à faire jaillir de l'encre un peu partout, il portait sa main à sa figure, d'un air rêveur, et se barbouillait indignement. Le père Wächter était bien obligé de l'envoyer à la pompe.

Comme les deux fenêtres de la classe donnaient juste sur le coin où était la pompe, Strecker, après s'être lavé la figure et les mains, nous donnait une représentation gratuite ; généralement il levait aussi haut que possible le bras de la pompe, prenait son élan, retombait dessus, et le chevauchait gravement jusqu'à ce qu'il fût complètement abaissé. Quelquefois, après l'avoir levé, il s'y suspendait la tête en bas, ou bien il s'en faisait un trapèze.

Quand il pensait que la patience du père Wächter devait toucher à sa fin, il donnait deux ou trois bons coups de balancier, et quand l'eau coulait à plein goulot, il s'inondait la tête et les mains, et rentrait en classe les cheveux ramenés sur la figure, les mains écartées du corps, une goutte d'eau au bout de chaque mèche de cheveux et de chaque doigt.

Voilà pourquoi le père Wächter l'envoyait le moins souvent possible au tableau.

XXXIX.

Si vous avez jamais vu un chat se promener sur une table encombrée de plats, d'assiettes, de verres, d'huiliers et de salières, vous vous ferez une idée de l'adresse avec laquelle Strecker manœuvra cette fois au milieu des banes, des tables, des livres, des ardoises, des encriers et des jambes de ses camarades.

Le temps seulement de compter rapidement jusqu'à trois, il était sorti de son banc et se dirigeait vers le tableau.

C'était admirable, et c'est une chose que je n'aurais jamais crue si je ne l'avais pas vue de mes propres yeux.

Comme il passait devant la chaire, il se baissa vivement, et un frisson me passa dans le dos.

Pendant un demi quart de seconde, je craignais que toute cette sagesse de tout à l'heure ne fût la préface de quelque grosse plaisanterie.

J'eus bien vite à me repentir de ma supposition téméraire. Mais que le repentir me parut délicieux après une si chaude alarme ! Jamais de ma vie je n'ai été si heureux de reconnaître que je m'étais trompé.

Quand il se redressa, il tenait à la main le fou-

lard du père Wächter ; je ne perdais de vue aucun de ses gestes ; sans hésitation il déposa le fou-lard dans le fond du tricorne : c'était sa place habituelle, et comme son nid, pendant toute la durée des classes.

Jamais, à ma connaissance, le père Wächter ne l'avait mis seulement à côté du tricorne ; je jugeai combien il avait dû être ému pour se tromper ainsi de place et pour le laisser tomber.

Quand vous aimez les gens, tout ce qu'ils font vous paraît bien fait, et vous leur faites un mérite des choses les plus simples et les plus indifférentes.

Je fus charmé de l'action de Strecker, et encore plus charmé de ses manières.

Si j'avais su alors ce qu'on entend par politesse, délicatesse et courtoisie, j'aurais dit qu'il y avait de tout cela dans le geste de Strecker, et que mon cher Ours-Noir avait deviné la délicatesse et la courtoisie que personne ne lui avait jamais apprises.

Que Dieu bénisse mon oncle l'horloger pour avoir laissé sa petite fortune à mes parents, et qu'il bénisse mes parents comme je les bénis moi-même, pour avoir employé une partie de cette fortune à me faire donner une éducation libérale !

C'étaient de simples paysans, descendant d'une longue lignée de paysans ; mais plus je m'en rappelle (mes cheveux grisonnent, et dans tout le cours de ma vie je n'ai pas passé une journée sans penser

tes de la plus vive indignation, contenaient des expressions trop violentes pour être reproduites. »

Le 40 décembre rappelle qu'à pareil jour, il y a trente ans, en 1848, la France, déjà fatiguée de la République, en confiait la présidence à un prétendant, ce qui présageait un revirement prochain dans la politique et un inévitable changement du régime accidentellement imposé au pays. On se rappelle l'écrasante majorité obtenue le 40 décembre par le prince Louis-Napoléon Bonaparte sur son concurrent républicain le général Eugène Cavaignac.

Quand on a assisté à de pareils coups de théâtre, à ces changements de scène à vue, on ne peut s'empêcher de sourire de la téméraire assurance avec laquelle les feuilles démocratiques nous répètent chaque jour leur ancienne habitude : « la République est fondée, la République est définitivement établie, la France est républicaine, » et autres oracles du même genre.

La France est surtout pour le gouvernement qui lui promet l'ordre et la sécurité. Tant qu'elle peut espérer ces biens du régime que les événements lui ont fait accepter, elle soutiendra le gouvernement établi ; mais que ces promesses soient éludées et démenties, elle brûlera demain ce qu'elle aura adoré, ou adorer ce qu'elle aura brûlé. On peut à cet égard tout attendre de la mobilité du caractère français et des curieux caprices du suffrage universel.

Quoiqu'il en puisse être, l'anniversaire du 40 Décembre a été célébré cette année par un banquet qui a réuni dimanche, à Saint-Mandé, l'élite du parti de l'Appel au peuple, sous la présidence de M. Haentjens, député de la Sarthe, qui a fait entendre quelques paroles émus sur les souvenirs réveillés par cette date du 40 Décembre. Plusieurs députés de la même opinion, MM. Gannivet, Laroche-Joubert, Jules Amigues, Robert Mitchell et Cunéo d'Ornano ont pris successivement la parole, et ont terminé cette fête commémorative et confraternelle par un toast sympathique à M. Paul de Cassagnac qui, à son grand regret, n'avait pu y assister.

On annonce que le prince Ribesco pose sa candidature au trône de Bulgarie.

Le prince Ribesco a appartenu à l'armée française ; il a fait les campagnes du Mexique et de France en qualité d'officier major ; blessé gravement à la bataille de Sedan, il a continué, pendant toute la journée, son service auprès du général Douay, et, quand la capitulation a été signée, il a accompagné nos soldats prisonniers en Allemagne.

Le prince Ribesco est le deuxième fils du prince Demètre Ribesco, premier hospodar élu de Roumanie.

On est très-surpris à Rome que les cabinets de Paris et de Londres n'aient pas

à mes parents), plus je me figure qu'il y avait en eux quelque chose de noble et d'élevé qui ne se rencontre pas toujours dans l'âme du simple paysan.

Quand ils recueillirent l'héritage de l'horloger, tout le monde leur conseillait d'arrondir leur patrimoine, et presque tout le monde les blâma de ne l'avoir pas fait.

XL.

Il ne m'appartient pas de décider si j'aurais été plus heureux en continuant de mener la vie à laquelle j'étais destiné d'abord. La bonté de la Providence a voulu que le bonheur fût mêlé à toutes les conditions et placé à la portée de tous les hommes de bonne volonté ; je crois donc que j'aurais été très-heureux si j'avais tout simplement succédé à mes parents. Mais je dois à leur sagesse et à leur dévouement d'avoir été initié à des jouissances d'un ordre supérieur ; je leur dois l'immense plaisir de revoir me années d'enfance sous un jour qui me les rend plus chères et plus précieuses ; de noter dans tout mon entourage d'alors des actes et des traits de caractère qui me donnent une plus haute opinion de la nature humaine ; de comparer mes parents eux-mêmes à tout ce que j'ai connu depuis de plus noble et de plus digne, et de trouver que la comparaison, loin de les écraser, rend de jour en jour leur souvenir plus cher et plus sacré pour moi.

encore pris de mesures contre les menées de l'Internationale.

Ouvrément et en plein jour, Antonio Plignatta et ses complices reçoivent et envoient des dépêches, les unes chiffrées, les autres non chiffrées, en faveur des idées républicaines. Trente-deux affiches portant : « Mort au roi ! Vive Passavanti ! » ont été déchirées par la police. Les misérables ! maintenant ils cherchent à tuer le Pape.

\*\*

On lit dans la Bretagne :

Est-il vrai que le dimanche 4<sup>e</sup> décembre un conseil municipal de l'arrondissement de Pontivy aurait pris une délibération dont voici quelques idées et certains termes qu'on nous affirme être authentiques :

« Le maire a donné lecture aux membres présents d'une lettre adressée par le CITOYEN EVÊQUE de Vannes au préfet, au sujet de la suppression du traitement des vicaires, et le conseil a fait justice de ce BILLET qui dénotait L'IGNORANCE LA PLUS CRASSE ?... »

Est-il vrai que le maire de cette commune refuserait en vrai pacha municipal, aux contribuables et habitants de la localité, de prendre connaissance de cette délibération ?...

L'ambassadeur d'Espagne à Paris a demandé des poursuites contre la République, de Perpignan, pour outrages commis envers le roi.

Le conseil d'administration du journal républicain désavoue l'article incriminé et déclare qu'il a été publié à son insu.

On mande d'Alger, 10 décembre, que le théâtre de Constantine vient d'être détruit par un incendie.

### Etranger.

ITALIE. — Le Saint-Père a accordé une audience à la Société romaine pour les intérêts catholiques. A l'adresse qui lui était présentée par le prince Camille Rospigliosi, le Pape a daigné répondre en ces termes :

« Nous éprouvons aujourd'hui une douce consolation à Nous voir au milieu d'une si nombreuse assistance de fils désireux de voir leur Père, de lui témoigner leur respectueuse affection et de recevoir les secours de sa paternelle bénédiction. Ce sentiment de satisfaction est en Nous d'autant plus vif que Nous savons de quel esprit d'efficacité et sincère charité vous êtes animés, et quels sont les fruits précieux obtenus jusqu'ici par votre Société des intérêts catholiques.

« Assurément, il est impossible que ce ne soit pas pour Notre cœur un grand appui, en ces temps où l'on fait une guerre si rude et continuelle contre l'Eglise et

Lorsque je fus initié pour la première fois, par des amis indulgents, aux rites de la politesse mondaine, je ne pus m'empêcher de les trouver souvent bizarres et toujours gênants. Mais je remarquai bientôt que si je les trouvais bizarres, c'est tout simplement parce qu'ils étaient nouveaux pour moi, et que je n'y avais pas été habitué dès l'enfance.

A force de réfléchir sur ce sujet, je découvris à moi tout seul (et je ne fus pas médiocrement fier de ma découverte) que tout ce qu'il y a parfois de gênant dans la pratique de la politesse est justement ce qui la rattache à un ordre d'idées très-élevé, et l'empêche de dégénérer en un code de vaines formalités.

Le véritable esprit de la politesse fait que, volontiers et de bonne grâce, nous nous gênons pour les autres.

La politesse, même quand elle est toute extérieure, a encore cet avantage de polir les angles, d'adoucir les surfaces, et de rendre le contact moins rude et moins déplaisant entre les membres d'une même société.

Quant à l'autre politesse, c'est une fleur charmante qui a sa racine dans l'esprit de renoncement et de sacrifice : c'est un écho lointain et comme un souvenir précieux du noble esprit de la chevalerie.

Il est tellement certain que la vraie politesse est née d'un sentiment naturel, qu'un paysan, un sau-

ses institutions bienfaisantes, de voir nos fils préoccupés du besoin et sentant le péril, travailler à élever une digue contre les envahissements de l'impiété, et unis entre eux par une si belle ligue, s'inspirer du courage que donne la foi et faire appel aux ressources que la charité produit toujours en abondance, pour veiller à défendre l'honneur de Dieu et à maintenir le culte ; en même temps qu'ils s'efforcent d'empêcher ou de réparer les dommages si grands infligés à la société, aux familles et aux individus par une guerre si inconsidérée.

« Oui, c'est un spectacle consolant de pouvoir admirer cette élite si remarquable de fervents catholiques, jeunes gens pour la plupart, et qui par leurs œuvres, par leur générosité et par leur exemple, s'appliquent à procurer aux tous petits enfants une éducation et une instruction chrétiennes, à préserver la jeunesse de la corruption de l'esprit et du cœur, à propager la bonne presse, à rappeler et à maintenir les pratiques de la religion dans les classes des artisans et des ouvriers.

« Telle est l'œuvre ; tel est le but auquel, dans les diverses sections qui la partagent, tend constamment votre société. Et Nous, Nous bénissons Dieu qui l'a inspirée, et, dans l'humilité de Notre âme, Nous le prions ardemment de donner à cette Société un développement et un accroissement de plus en plus grands, et de faire que de plus en plus elle réponde aux fins élevées qu'elle s'est proposées dans son institution.

« Or, très-chers fils, c'est notre devoir à tous de continuer avec un zèle et une énergie de plus en plus vifs l'œuvre commencée. Vous le savez, les temps de nos jours sont de plus en plus menaçants ; la guerre à Dieu, à l'Eglise, à la société civile elle-même, devient de plus en plus violente, et, par conséquent, les besoins se font de plus en plus pressants.

« Il est donc nécessaire que vous vous montriez dignes de la noble cause à laquelle vous êtes voués ; il est nécessaire que, bannissant toute inertie, vous apportiez à cette œuvre toute votre activité, en vous tenant toutefois pleinement soumis à l'autorité de l'Eglise et de ses pasteurs, comme il appartient à des sujets et à des fils dévoués. Il est nécessaire que vous vous mainteniez toujours unis entre vous, et que ces liens se resserrent de plus en plus. Il est nécessaire que vos forces deviennent de jour en jour plus puissantes, et que vous leur donniez une telle vie, une telle forme et une telle organisation, que vous puissiez tous accourir comme un seul homme toutes les fois que cela sera réclamé par la nécessité.

« Nous avons, en plusieurs circonstances, exprimé ces sentiments, et Nous avons chaudement recommandé l'union, persuadé que de cette union naît la force et que l'union et la force assurent la victoire. Ces mêmes sentiments, Nous les répétons encore une fois devant vous, et Nous ne doutons pas que, par votre docilité filiale, vous seconderez pleinement nos desirs.

« En attendant, pour vous fortifier, pour encourager vos œuvres et comme gage de notre particulière bienveillance, Nous vous

vage, peuvent être, à leur manière, polis et courtois, sans avoir jamais entendu prononcer les mots de courtoisie et de politesse.

XLI.

Je ne puis citer de meilleur exemple que celui de mon ami Strecker.

Quand il se baissa pour ramasser le foulard du père Wächter, n'est-ce pas comme s'il avait dit : « Je tiens à vous rendre service, et je ne regarderai pas à ma peine pour y arriver. »

Quand il lui sourit en inclinant un peu la tête, n'est-ce pas comme s'il avait dit : « Soyez bien persuadé que c'est un plaisir pour moi de vous avoir rendu ce service. »

Et d'où provenait, sinon de son bon cœur, le sentiment si délicat qui le porta à s'éloigner tout de suite et à se rendre au tableau, comme s'il avait voulu échapper aux remerciements du père Wächter ? Car, d'où j'étais, je voyais tout, et il était évident pour moi que le père Wächter allait le remercier.

Mais il ouvrait à peine la bouche que Strecker était déjà debout devant le tableau, la craie en main, à demi tourné de son côté.

Le père Wächter hésita un peu, toussa deux ou trois fois, et finit par lui dicter une phrase que Strecker écrivit de sa plus belle écriture.

(A suivre.)

donnons à tous et à toutes vos familles, du fond du cœur, la bénédiction apostolique.

» Benedictio, etc. »

Puissent ces hautes et graves paroles du chef de la chrétienté être entendues du monde entier !

Les conservateurs, les amis de l'ordre social, les honnêtes gens de tous les pays, y peuvent lire à la fois un encouragement et le programme de leurs devoirs.

Par le temps d'incertitude et de défaillances où nous sommes, lorsque tout est remis en question, lorsque tous les principes vitaux de l'organisation sociale subissent les assauts de l'esprit révolutionnaire, il appartient aux conservateurs de se grouper autour de la grande et immuable idée religieuse. C'est à ce drapeau qu'ils doivent se rallier.

L'acharnement avec lequel les républicains s'attaquent à la religion, la haine dont ils poursuivent ses ministres, tout cela prouve qu'ils comprennent que là est le siège de notre force morale, et que, nous frapper là, c'est nous frapper au cœur.

On télégraphie d'Ali Khel, au Times, que l'émir a envoyé sa famille dans la direction de Balexh, où il se propose de la suivre. Il a essayé de fomenter une insurrection parmi les Guilzais. Il avait l'intention de défendre à outrance le défilé de Peivar, mais l'attaque soudaine du 2 décembre a bouleversé tous ses projets.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

THEATRE DE SAUMUR.

On joue lundi prochain, avec le concours de M. Chavannes, *Une Cause célèbre*, drame en 6 actes de MM. d'Ennery et Cormon, représenté pour la première fois à Paris, à l'Ambigu-Comique, le 4 décembre 1877, et qui depuis lors a constamment tenu l'affiche et fait la fortune de ce théâtre.

A la fin d'une escarmouche, la veille de la bataille de Fontenoy, un gentilhomme, le comte de Moras, mortellement blessé, se défend contre un détrousseur de cadavres, nommé Lazare, quand survient le soldat Jean Renaud qui le délivre ; le comte confie à Renaud ses papiers et ses bijoux.

Avant la bataille du lendemain, Renaud, qui habite un village voisin, court embrasser sa femme Madeleine et sa fille Adrienne âgée de six ans, et leur confie le dépôt du comte ; mais Lazare l'a épié et, après son départ, il pénètre chez Madeleine, la tue et s'empare du dépôt.

Le lendemain, Renaud, qui s'est battu comme un lion et a pris un drapeau aux Anglais, est accusé du meurtre et condamné à mort sur la déposition d'Adrienne, qui déclare l'avoir vu la veille dans la chambre de sa mère. Son colonel, le duc d'Aubeterre, fait commuer sa peine et adopte sa fille ; l'enfant est mise en pension, le père part aux galères.

Douze ans après, la jeune fille est au châ-

### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 16 décembre 1878.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de M. E. CHAVANNES

### UNE CAUSE CÉLÈBRE

Pièce nouvelle en 6 actes, dont un prologue, par MM. d'Ennery et Cormon.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Jean Renaud.

Distribution. — Jean Renaud, MM. Chavannes ; le duc d'Aubeterre, Bucquet ; Lazare, Destez ; Chamboran, Servat ; Roulet, Mouin ; le Sénéchal Blondel, un officier, Leroy ; un caporal, Darmand ; Joseph, Guiraud ; un sergent, Augustin ; la chanoinesse, M<sup>lle</sup> Kerby ; la duchesse d'Aubeterre, Dieu-donné ; Valentine, Pagès ; Adrienne, Béhison ; Madeleine, Servat ; Marie, Descamps ; Julie, Astruc ; Louise, Leroy ; Adrienne (enfant), la petite Rambois ; Marguerite, Isaie ; Cécile, Marron. Officiers, soldats, paysans, paysannes, galériens.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4.

teau du duc d'Aubeterre, en compagnie de Valentine de Mornas, et elle a pour fidèle gardien le sergent Chamboran, compagnon d'armes de son père.

Passé un convoi de forçats; Adrienne leur porte des secours, et se trouve en face de son père; elle reconnaît son innocence et jure de la faire reconnaître à tous.

Le même jour, arrive au château un prétendu comte de Mornas, qui vient réclamer comme siens la fille et surtout les biens des Mornas. Ce comte combat tous les efforts d'Adrienne; finalement, il est démasqué et se trouve être Lazare, le détresseur de cadavres et l'assassin de Madeleine. L'innocence de Renaud est reconnue; il recouvre la liberté et sa fille épouse un jeune officier qu'elle aime et qui l'a aidée à sauver son père.

Une Cause célèbre est une des meilleures productions de M. d'Ennery; le sujet prêtait à des situations qui agissent profondément sur toutes les fibres du cœur humain, et les auteurs en ont tiré tout le parti possible.

La pièce est montée avec le plus grand soin; elle a été jouée mardi soir à Angers pour la seconde fois en huit jours, et elle a obtenu un véritable succès; le directeur, M. Chavannes, y remplit le principal rôle, celui de Jean Renaud; les spectateurs auront donc lundi prochain, au théâtre, une bonne et excellente soirée.

#### INSTRUCTION PRIMAIRE.

Liste des élèves de l'arrondissement de Saumur qui ont obtenu le certificat d'études primaires pendant l'année 1877-1878.

Saumur. — Garçons. — Paul Blondeau, Pierre Gauthier, Auguste Martin, Eugène Nouvel, Henri Pelou, Charles Prou, Louis Tessier.

Saumur. — Filles. — Marie Baranger, Céline Bichon, Marie Carrière, Ernestine Faucheu, Clémentine Hubault, Marie Le-lièvre, Marguerite Roland, Louise Védy.

Allonnes. — Alphonse Sirotteau, Jules Duperray.

Distré. — Alexis Breton, Louis Hubault, Louis Loiseau.

Montsoreau. — Joseph Rioché.

Les Rosiers. — Emile Auger, Léon Delaporte, Arthur Gasnier, Elie Menou, Eugène Regnier.

Saint-Lambert-des-Lévées. — Henri Chemin, Henri Coudray, Joseph Gallais.

Saint-Martin-de-la-Place. — Garçons. — Joseph Charreau.

Saint-Martin-de-la-Place. — Filles. — Eugénie Baudouin, Louise Chevret, Irma Marchais.

Souzay. — Camille Aumasson, Alphonse Coyer.

Varennes. — Victor Audineau, Louis Depeigné, Louis Langlois, Gustave Marsille.

Vivry. — Alexandre Cornilleau.

Soulanger. — Filles. — Eugénie Ruais.

Verchers. — Garçons. — Louis Lobstin.

Verchers. — Filles. — Julie Régault, Louise Gautier.

Gennes. — Paul Quéret.

Coutures. — Mathurin Coinard, Eugénie Levadou.

Gréziillé. — Pierre Lévêque.

Louerre. — Gustave Cesleau, Jean Roucher, Pierre Vinconneau.

Saint-Georges-des-Sept-Votes. — Pierre Grimault.

Thourel. — Jean-Baptiste Chalon, Alphonse Cholet, Charles Lemasson, Charles Sygogue.

Brézé. — Eugène Renault.

Montreuil-Bellay. — Garçons. — Antoine Boismier, Auguste Chevalier, Jules Juignet, Alcide Oudry, Prosper Thibault.

Montreuil-Bellay. — Filles. — Marie Hardouin, Félicité Jouin, Marie Juignet, Onésyme Oudry.

Puy-Notre-Dame. — Amand Quéteanu.

Saint-Hilaire-du-Bois. — Jean Bazanté, Charles Manceau.

La Salle-de-Vihiers. — Filles. — Marie Garreau.

Tigné. — Victor Chabosseau.

Saint-Clément-des-Lévées. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 3 heures du matin, le feu s'est déclaré dans un chaumier et une barge de foin appartenant au sieur Marquet, cultivateur à la Croix-des-Granges, commune de Saint-Clément. Le vent activant les flammes, malgré l'activité des voisins et des pompiers, tout a été consumé. La perte est couverte par une assurance.

#### LA NEIGE.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne* :

Depuis hier, tous les trains venant de Limoges, Bordeaux et La Rochelle, éprouvent des retards considérables par suite de l'accumulation de la neige sur la voie. Ce matin, le train 20, venant de Bordeaux, qui doit entrer en gare de Poitiers à 7 heures 05, n'était pas encore arrivé à 9 heures 40, par suite de la neige qui est tombée en grande quantité aux environs de Ruffec.

On nous écrit de Niort, toujours à propos de la neige, à la date d'hier mardi :

« Cette fois, ce n'est plus une simple visite même prolongée jusqu'à l'indiscrétion; c'est une installation complète. Depuis ce matin, au lever du jour, la neige n'a pas cessé de tomber à Niort. Elle tombe encore à l'heure où nous écrivons (3 heures du soir). Les flocons sont petits, épais, serrés. Il y a déjà sur les places publiques et dans les rues une grande quantité de neige. Des personnes qui arrivent des campagnes environnantes disent que la terre est généralement couverte d'une couche de 7 à 8 centimètres de neige. »

La neige a envoyé sur Poitiers quelques flocons en éclaircisseurs; mais il paraît qu'ils ont été mal reçus, car elle a eu grand soin de rester là-haut.

#### ANGERS.

Lundi, M. le procureur de la République a fait procéder à l'arrestation de M.\*\*\*, directeur de la succursale du Crédit général français, sise à Angers, rue Basse-Saint-Martin. Le mandat d'amener est motivé par la prévention de faux et d'abus de confiance.

On dit que le caissier de la même succursale est également compromis dans la poursuite. (Union de l'Ouest.)

Ce mois-ci il faut prendre bonne note de l'avis suivant :

« Les cartes de visite, d'après la nouvelle loi postale, ne paient que cinq centimes pour la France et la Belgique. »

Il va sans dire qu'elles doivent être expédiées à enveloppes ouvertes.

Nous lisons dans l'*Union malouine et dinannaise* :

« Un honnête marchand forain de Dinan, M. Jacques Viot, demeurant dans le faubourg Sainte-Anne, vient de succomber en cette ville à la terrible maladie de la morve, qui lui avait été communiquée par son cheval. »

#### Faits divers.

L'*Indépendant*, journal de l'arrondissement de Péronne, mentionne la trouvaille faite près d'Albert, dans cet arrondissement, de 5,400 pièces de monnaies françaises en argent, remontant au règne du roi Louis VI (1108-1137). Cette découverte comprend les variétés suivantes :

Louis VI, frappé pour Montreuil; Gui d'Abbeville; Eustache de Boulogne; Auschaire, abbé de Corbie; Amiens, *Ambianis, pax civibus tuis*; Tibault de Champagne; Gauthier et Burcar, évêque de Meaux; puis enfin une pièce du plus grand intérêt au point de vue de l'histoire monétaire de la Picardie: c'est un denier jusqu'alors complètement inconnu, frappé pour Ancre, aujourd'hui Albert, et portant d'un côté pour légende INCRINSIS. — M. Letellier, marchand de monnaies à Paris, qui des Grands-Augustins, n° 57, a pu acquérir la totalité de la trouvaille, et a cédé au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale la pièce INCRINSIS.

Parmi les industries françaises dont la supériorité sur celles étrangères a pu être constatée à l'Exposition universelle de 1878, est sans contredit la facture des grandes orgues. Les facteurs étrangers s'inclinant, pour ainsi dire, devant les perfectionnements des orgues françaises, n'ont pas osé affronter le concours, et celles des nations qui naguère fournissaient à notre pays n'ont elles-mêmes pas exposé, nous demandant aujourd'hui nos plus beaux modèles pour leurs cathédrales et leurs temples.

La célèbre cathédrale de Strasbourg vient de recevoir de l'un de nos plus habiles facteurs, M. J. Merklin, un instrument qui, d'après l'avis général, est un véritable chef-

d'œuvre. Puissance de sonorité bien en rapport avec les vastes proportions de l'édifice; composition harmonique parfaite, permettant à l'instrument de remplir la double fonction de grand orgue et d'orgue d'accompagnement; riche variété de timbre, augmentée par l'application d'un système de combinaisons des plus ingénieux; mécanisme d'une admirable précision et d'une obéissance remarquable, mettant à la disposition de l'exécutant les ressources les plus variées; le tout, complété par un élégant buffet dont les sculptures se marient très-agréablement à l'ornementation générale de la splendide cathédrale; telles sont les qualités de ce bel instrument, qui ont valu à M. Merklin les félicitations chaleureuses des membres de la commission d'expertise et des artistes de talent qui l'ont inauguré.

Cet important succès, joint à la médaille d'or décernée à M. J. Merklin par le jury international de l'Exposition, est pour le facteur un nouveau titre des plus précieux, et pour la facture française des orgues d'église un nouveau triomphe.

(Extrait du journal le Monde.)

#### CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 8 décembre 1878.

Il existe de par le monde un infatigable champion du magnétisme; parcourant la province, fondant un journal, louant une salle à Paris, s'exhibant, lui et son charmant sujet, dans les salons et dans les théâtres, il ne cesse, depuis deux ans que j'entends parler de lui, de vulgariser cette science obscure, exploitée par tant de charlatans. M. Donato et M<sup>lle</sup> Lucile donnent pour le moment des séances au théâtre des Folies-Bergères, devant un public sceptique, gouailleur et ricanant. Parvient-il à convertir quelques incrédules? je n'en sais rien; mais j'ai vu des gens sortir de ces séances absolument tués. Certes, ils ne croyaient pas, mais ils étaient fortement intrigués; et j'en connais plus d'un qui, par la suite, s'est mis à piocher le magnétisme.

M. Chambellan, professeur de droit coutumier à la faculté de Paris, avait depuis plusieurs années le privilège d'endormir ses élèves (c'est un seul point de ressemblance avec M. Donato). Aujourd'hui il en a un autre, celui de provoquer dans l'amphithéâtre où il fait son cours des tapages infernaux.

Déjà, l'année dernière, le conseil académique avait dû suspendre le cours pendant quelque temps; il vient d'être contraint d'user encore une fois de cette mesure. Il paraît que, dès que le professeur aimé commençait son cours, des quatre coins de la salle partaient des imitations très-réussies des chants du coq, des aboiements du chien et des miaulements du chat. Au milieu de cette basse-cour, M. Chambellan ne pouvant se faire entendre, se voyait obligé de se retirer aux applaudissements de ses élèves.

Je n'ai aucune sympathie marquée pour M. Chambellan, qui, lorsque je soutins ma thèse, me fit passer quelques mauvaises minutes; mais je ne vois pas que les étudiants aient raison. Il y avait un moyen simple et digne de tout arranger: c'était de ne pas aller au cours de M. Chambellan et de demander au recteur un suppléant au professeur insuffisant.

Il y avait il y a quelque temps (peut-être y est-il encore), à l'École des beaux-arts, un vieux professeur que l'âge avait rendu intelligible dans ses explications. On ne faisait aucun bruit, mais pas un élève ne venait à son cours. Il parlait devant les tables avec autant de conviction que devant un auditoire nombreux. Et quand le dernier cours arrivait, il remerciait chaleureusement ses élèves absents de l'attention constante et soutenue qu'ils lui avaient prêtée.

L'autre soir, je me suis laissé entraîner, par un ami, dans les coulisses de l'Opéra; on jouait *Polyeucte* et la scène était encombrée de la quantité insensée de danseuses, figurants, acteurs, etc., etc., sans oublier les machinistes, les gommeux et les pompiers qui allaient et venaient. Je vous assure que *Polyeucte*, vu comme ça, est une pièce très-intéressante; par exemple on n'est pas en sûreté; à peine le rideau est-il baissé que la foule des danseuses et des figurants se précipite vers les issues, vous bousculant, vous marchant sur les pieds et vous enfonçant

des coudes pointus dans le ventre ou des piques romaines encore plus pointues dans le dos, pendant que les machinistes transportant les girandoles de gaz ou les décors, vous jettent sur la tête de gros morceaux de bois en criant, après, quand vous l'avez reçu: « Gare la d'ssous! »

Vous dire les conversations des danseuses, saisies en passant, est inutile, n'est-ce pas? Les mots ont une crudité, même chez les petites de quatorze à quinze ans, qui ne fait pas rire, mais qui fait songer et qui fait souvent pitié.

On s'entretenait déjà beaucoup du nouveau ballet d'Olivier Métra, *Yodda*, qui doit passer prochainement, et qui, dit-on, rompt toutes les traditions de l'Opéra en matière de ballet.

« Pourquoi qu'tu t'déshabilles, quand tu vas au bal? » demandait une petite fille à sa mère.

La jeune femme sourit et répondit: « Ah! il fait si chaud quand on danse, tu verras ça plus tard. »

Il est certain qu'il fait très-chaud dans les bals, mais ce serait par trop naïf d'aller chercher dans la chaleur la cause du décolletage. Nous savons tous que les femmes du monde aiment mieux montrer le satin de leurs épaules que le satin de leurs robes....

Les toilettes de ville sont assez sombres; très-ornées, très-étroites et très-élégantes quand elles sont portées par des femmes minces, mais assez ridicules quand elles ont pour locataires des personnes volumineuses. Comment voulez-vous qu'elles ne soient pas ridicules, ces personnes, dans ce fourreau collant qui trahit toutes les formes? Et puis on porte beaucoup aujourd'hui le velours frappé comme corsage, ce qui grossit un peu, avec du satin pour jupe, ce qui donne absolument aux femmes la tournure de poupées... charmantes, bien entendu; l'illusion sera complète si l'on se met à porter des robes courtes laissant voir les pieds, qu'il faudra, comme de juste, avoir tout petits et parfaitement chaussés.

La chaussure et le pied sont, pour un œil bien exercé, un indice à peu près certain de la qualité de la femme. Il y a des gens qui, ne voyant, dans la rue, que les pieds d'une femme, vous diront son âge, sa nationalité, sa fortune, sa position, si elle est mariée. Voilà pourquoi on ne se décide pas vite à porter des robes courtes.

Dernièrement a comparu, devant le jury de la Seine, un brave homme, ancien cuisinier de Gravelotte, qui dans un accès de fureur, avait tué l'amant de sa femme, un individu en tous points méprisable. J'ai senti, comme tout le monde, une joie sincère en apprenant que le courageux soldat avait été acquitté, et qu'il était sorti de l'audience entouré de félicité de tous ceux qui le connaissaient. J'avais pensé un instant raconter les incidents de l'audience, qui a été fort intéressante; mais la femme coupable ayant promis de vivre honnête et de réintégrer le domicile conjugal, je crois qu'il vaut mieux ne rien dire.

Le mot de la fin vient du palais.

Une femme est accusée d'avoir tenté d'empoisonner son mari.

— Vous ne pouvez pas me condamner sans preuve certaine, dit-elle, je demande l'autopsie!

RENE D'ALLSY.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès. La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, fransées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalesscière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,124 : M. et M<sup>me</sup> Léger, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M<sup>me</sup> Chauvet-Pizzalati, d'*anémie, d'épuisement et d'étouffements*. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). — La Revalesscière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARRE, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalesscière. Recevez, etc. — Léon PRYCKLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalesscière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalesscière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Planlagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDERBON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

#### Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE 1878.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	77	10		Credit Foncier colonial, 300 fr.	370			Canal de Suez .....	721	50	2 75
3 % amortissable .....	79	70		Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	793	60	2 30	Credit Mobilier esp. ....	773		50
4 1/2 % .....	107	80		Soc. gen. de Credit industriel et comm., 125 fr. p. ....	680			Société autrichienne. ....	557	50	
5 % .....	113	80		Credit Mobilier .....	482	50	8 75	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor, 1. payé.	510			Credit foncier d'Autriche ..	569	75	1 25	Orléans .....	367		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	341	50		Charentes, 500 fr. t. p. ....	673			Paris-Lyon-Méditerranée. .	364	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	50	1 25	Est .....	869			Est .....	354	50	
— 1865, 4 % .....	538			Paris-Lyon-Méditerranée ..	1076	25	1 25	Nord .....	369	50	
— 1869, 3 % .....	415			Midi .....	869			Ouest .....	362	50	
— 1871, 3 % .....	407			Nord .....	4387	0	2 50	Midi .....	362	50	
— 1875, 4 % .....	514	90	1 80	Orléans .....	1163			Charentes .....	39		
— 1876, 4 % .....	513	50		Ouest .....	758	75		C <sup>o</sup> Canaux agricoles. ....	276	25	
Banque de France .....	3195			Compagnie parisienne du Gaz.	1240			Canal de Suez .....	560		
Comptoir d'escompte. ....	745			C. gen. Transatlantique .....	482	50					
Credit agricole, 200 f. p. ....	460										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

#### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir.
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 30 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 38 — —	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

#### PURGE LÉGALE

Suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du dix décembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Et à la requête de M. Victor de Terves, propriétaire, demeurant commune de la Salle-de-Vihiers, agissant au nom et comme maire de ladite commune, pour lequel domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite : A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze novembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte sous signatures privées, en date, à la Salle-de-Vihiers, du quatorze février dernier, enregistré, contenant vente à la commune de la Salle-de-Vihiers, par M<sup>me</sup> Marie-Emilie Pepin de Bellisle, épouse assistée et autorisée de M. Henri Le Maignan de la Verrie, demeurant ensemble à Nantes, place de la Préfecture, 2, d'une parcelle de terrain destinée à être occupée par le chemin de moyenne communication numéro 71, de Somloire à Gonuord, située au lieu dit le Saule, d'une superficie de trente-un ares trente-cinq centiares, moyennant, outre les charges et conditions, la somme principale de onze cent quatre-vingt-six francs;

Avec déclaration au sus-nommé que la présente notification lui a été faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'il eût à requérir, dans le délai de deux mois, à partir de la notification, et au profit de qui de droit, telles inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'il jugerait grever l'immeuble vendu, sinon, et faute de ce faire, que ledit immeuble passerait es-mains de M. de Terves, es-qualité, franc et libre de toutes hypothèques légales non inscrites;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont inconnus du requérant es-qualité, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions n'étant pas connus de M. de Terves, es-qualité, ce dernier ferait publier la présente notification, conformément à la loi et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des premier juin mil huit cent sept et huit mil huit cent douze.

A ce qu'il n'en ignore. Cette insertion a pour but de purger

les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites. (647) L. ALBERT.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

#### PURGE LÉGALE

Notifications ont été faites, suivant exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du onze décembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Et à la requête de M. Léon Fourneau, propriétaire, demeurant à Varrains,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12:

1° A M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Saumur; 2° A M. Louis Gondouin, cultivateur, demeurant à Varrains, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Joseph Mottier et Joséphine-Marie Mottier, issus du mariage du sieur Félix Mottier, cultivateur à Epieds, avec dame Joséphine Pasquier, décédée;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le quatorze novembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Clouard, notaire à Saumur, le vingt juin mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Félix Mottier, ci-dessus nommé, au profit du requérant, moyennant le prix principal de dix-huit cents francs, de vingt-deux ares de terre à prendre dans le clos de l'Econinson, commune de Daupierre, joignant au midi Derouet, au nord Mottier père, au couchant le chemin de Chaintres à Varrains, et au levant Duveau-Carrel;

Avec déclaration que cette notification leur est faite pour qu'ils aient à prendre sur cet immeuble telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenables dans le délai de deux mois, et que faute par eux de ce faire dans ce délai, il demeurera affranchi de toutes charges de cette nature.

Déclarant en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble sont : 1° le vendeur Félix Mottier; 2° la dame Marie Duveau, décédée à Varrains, épouse de Louis Mottier, sa mère;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur cet immeuble des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, il fera publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné. (648) BEAUREPAIRE.

Préfecture de la Vienne.

COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE.

#### ADJUDICATION

DE DIVERSES FOURNITURES Nécessaires au service.

Le 4 janvier 1879, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de fournitures dont le détail suit :

- 1° Froment..... 60.000 kil.
- 2° Seigle..... 50.000 »
- 3° Lentilles..... 1.500 »
- 4° Pois verts..... 1.500 »
- 5° Haricots blancs.. 4.000 »
- 6° Haricots couleurs. 1.500 »
- 7° Riz..... 2.500 »
- 8° Saïndoux..... 2.000 »
- 9° Huile à manger.. 200 »
- 10° Sel marin..... 4.000 »
- 11° Bougies..... 150 »
- 12° Mélasse..... 2.500 »
- 13° Huile de pétrole.. 2.500 »
- 14° Huile de colza... 1.000 »
- 15° Charbon de terre. 60.000 »
- 16° Pommes de terre. 10.000 »

Chacune de ces fournitures devra être soumissionnée à part et sera adjugée isolément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'Intérieur (Direction des Prisons, Etablissements Pénitentiaires, 78 bis, rue de Varennes), 4<sup>e</sup> bureau; à la Préfecture de la Vienne (3<sup>e</sup> division), ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

A l'appui de la soumission qui devra être écrite sur une feuille de papier timbré de 0 fr. 60 c., chaque concurrent devra produire : 1° s'il est négociant ou marchand, sa patente et un certificat du Maire de sa commune constatant qu'il est régulièrement patenté; s'il est propriétaire ou agriculteur, un certificat du Maire de sa commune constatant sa profession; 2° une promesse valable, sur papier timbré, de garantir l'exécution de ses engagements par un des moyens indiqués au règlement du 31 juillet 1852. Poitiers, le 20 novembre 1878.

Le Préfet de la Vienne, Martial BAILE.

#### Modèle de soumission.

Je, soussigné (nom, prénoms et domicile), après avoir pris connaissance du règlement du 31 juillet 1852 et du cahier des charges relatif à la fourniture de ..... nécessaire au service de la Colonie de Saint-Hilaire, m'engage à effectuer cette fourniture à raison de, savoir : (porter les prix en toutes lettres).

Fait à .. le 18 ..

#### Modèle de promesse de cautionnement.

Je, soussigné (nom, prénoms et domicile), m'engage, dans le cas où je serais déclaré adjudicataire des fournitures ou d'une partie des fournitures comprises au lot, nécessaires au service de la Colonie de Saint-Hilaire, de garantir l'exécution de mes engagements par l'un des moyens indiqués au règlement du 31 juillet 1852.

Fait à .. le 18 ..

#### A VENDRE BEAU CHEVAL

Excellent sous tous les rapports. S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent. (639)

#### A VENDRE VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878. S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

Le samedi 23 novembre, IL A ÉTÉ PERDU, à Saumur, UN CHIEN de marchand, répondant au nom de *Rapide*, robe jaune, oreilles et queue non coupées. S'adresser à M. JAHAN, Auguste, marchand de vaches à Sainte-Maure (Indre-et-Loire).


## L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

**PARAIT TOUS LES SAMEDIS**

**Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.**

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS  
SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES



**Par an 4 francs**

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE

**99, rue Richelieu, 99**

**PARIS**

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

**M. RIELLANT**  
DENTISTE,  
Place de la Blange, n° 4.

#### INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

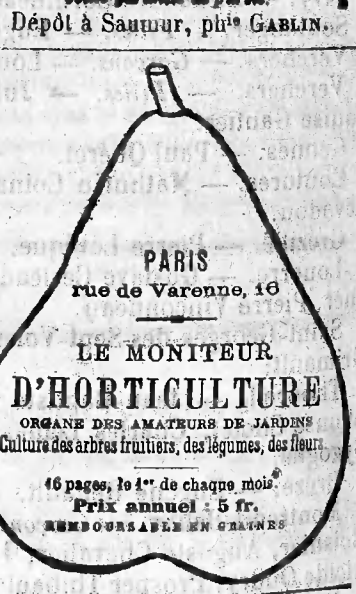
#### RHUMATISMES

Neuf guérisons sur dix par le

### SALICYLATE DE SOUDE

**SCHLUMBERGER**

la Boîte 3 fr. SEULE 2 fr. 50 Boîtes 8 fr.  
par CHEVRIER, ph<sup>o</sup>, 24, St-Montmartre, Paris.  
EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de succès.



LE **JOURNAL DU DIMANCHE**  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS :**  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 14, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 40 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 5 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.  
Saumur, imprimerie P. GODET.